



COMMUNE DE PENTHALAZ
Conseil communal

Rapport de la commission « mise en séparatif eaux usées/eaux claires de la Route de la Gare » sur le préavis municipal n° 36 – 2013 relatif à la réfection et au remplacement des équipements publics souterrains (eaux usées; eaux claires; eau potable et alimentation de l'éclairage public)

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission «mise en séparatif eaux usées/eaux claires de la Route de la Gare» composée de Mme Aurianne Bezençon – excusée ce soir-là – MM Jean-Claude Andrey, Pierre-Alain Epars, Christoph Lötscher, Fritz Wälti, Emilien Kovaliv et Bernard Morel s'est réunie le lundi 4 novembre 2013 au local de vote en présence de la municipalité in corpore, de MM Daniel Rochat, Claude Brocard et Jean-Pierre Monachon de la commission des finances, ainsi que de M. Charbon, du bureau RLJ Ingénieurs Conseils SA et de M. Roan Vallat, responsable du bureau technique de la commune.

La présence de ce préavis dans l'ordre du jour de notre séance n'a certainement été une surprise pour personne. Il s'inscrit dans la continuité de celui que nous avons accepté il y a une année (préavis municipal n° 25-2012) et qui s'est concrétisé par les travaux dans le haut du village tout au long de l'année. Cette fois, ce sont des travaux de plus grande envergure qui vont être entrepris puisqu'ils concernent la liaison entre le réservoir des Charrières et le village, la route de Lussery, le chemin Jean-Jacques Porchat, ainsi que la route de la Gare, entre le chemin de l'Ancienne Poste et le giratoire de la Place Centrale puis entre ce giratoire et celui de la Place du Pont.

Ces travaux vont non seulement concerner le remplacement des conduites d'eau potable qui, chacun le sait, ne sont pas en bon état du fait de leur ancienneté et doivent donc être changées, mais également la poursuite de la mise en séparatif eaux usées/eaux claires ainsi que la pose des raccordements électriques pour la modernisation de l'éclairage public. La municipalité s'est en effet livrée à une réflexion sur le long terme et a ainsi planifié d'achever trois grands chantiers d'ici à 2018, à savoir le réseau d'eau, la mise en conformité de l'éclairage public et la pose d'un nouveau revêtement sur les routes qui devra répondre aux normes en matière de protection de l'environnement et de protection contre le bruit. Pourquoi un délai fixé à 2018? Car seules les communes ayant pris les dispositions nécessaires pour adapter leurs revêtements routiers d'ici-là pourront bénéficier de subventions. Pour notre commune, il s'agira de poser un tapis phono-absorbant. L'ensemble de ces travaux découle de la planification inscrite dans les documents tels que le Plan général d'évacuation des eaux (PGEE), le Plan directeur de la distribution des eaux (PDDE) ainsi que de l'audit de la Romandie Energie.

Pour l'heure, ce sont les travaux en sous-sol sur le réseau d'eau et les installations électriques qui nous occupent. M. Charbon nous a apporté des explications claires et précises sur tout ce qui allait être entrepris et nous l'en remercions. D'un point de vue technique, une remarque importante a été faite par M. Andrey concernant les deux conduites

qui seront posées entre le réservoir des Charrières et le village. Selon les normes de l'assurance contre les incendies (ECA) elles doivent chacune avoir un diamètre de 355mm. Une conduite aussi grosse présente l'inconvénient de garder trop d'eau statique, ce qui a pour conséquence que la température de l'eau monte, en particulier en été. Et à terme, cela pourrait présenter un risque sanitaire. M. Andrey suggère donc qu'une des deux conduites, celle servant à la consommation des ménages, soit de dimension réduite (200mm) afin d'offrir une plus grande vitesse d'écoulement. L'autre conduite serait de 355mm comme le veut la norme ECA. M. Charbon nous a dit qu'il allait voir avec l'ECA s'il était possible de procéder ainsi.

Il faut évidemment s'attendre à des perturbations de trafic pendant la durée de ces travaux, en particulier lorsqu'il agira de faire les fouilles sur le tronçon s'étendant du giratoire de la Place Centrale à celui de la Place du Pont, soit là où passent les bus des transports scolaires. Peut-être serait-il judicieux de travailler dans ce secteur en juillet et en août, pendant que les écoliers et les bus scolaires sont en vacances.

Les montants engagés pour ces travaux sont élevés, ce qui a généré de nombreuses questions à la municipalité. Mais à aucun moment la commission – ainsi que les membres présents de la commission des finances – ne les a remis en question, sachant que notre réseau d'eau, qui a été laissé en l'état durant de trop longues années, a besoin d'un sérieux coup de jeune. Ils entrent partiellement dans la planification financière 2011-2016. Les travaux prévus à la route de Lussery, au chemin Jean-Jacques Porchat et sur le tronçon du bas de la route de la Gare n'étaient pas prévus dans celle-ci, mais la municipalité les a ajoutés afin de rendre effective la mise en séparatif du haut jusqu'au bas du village.

Sur les 4'900'000 francs que représente cet investissement, un peu plus de 600'000 francs vont être récupérés, soit 288'000 francs de subventions de l'ECA et 315'000 francs de ristourne de la TVA. Sur les 4'397'200 francs restant, 937'100 francs seront financés par la trésorerie courante par le biais de prélèvements sur trois fonds de réserve (service égouts et épuration, service des eaux et travaux futurs). Pour le solde de 3'360'000 francs, il faudra avoir recours à l'emprunt. Pour ce qui des charges annuelles, elles seront d'environ 200'000 francs, réparties entre l'amortissement et les intérêts de la dette. Ces charges vont certainement entraîner une modification du prix de l'eau, mais sans qu'il soit possible de la chiffrer pour l'instant.

Quant aux autres chantiers évoqués plus haut – éclairage public et assainissement du bruit routier – ils feront l'objet d'autres préavis à partir de l'année prochaine.

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante:

Tenant compte que ce préavis est prévu dans le cadre de la planification financière 2011-2016, conformément au préavis 09-2012 accepté par le Conseil communal de Penthaz dans sa séance du 23 janvier 2012,

Le Conseil communal de Penthaz

Après avoir pris connaissance du préavis municipal 36-2013, entendu le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

1. **D'autoriser la municipalité à effectuer les travaux** relatifs à la réfection et au remplacement des équipements publics souterrains (eaux usées; eaux claires; eau potable et alimentation de l'éclairage public) exécutés en plusieurs étapes;
2. **D'accorder à la Municipalité un crédit total de CHF 4'901'300 TTC** pour ces travaux;
3. **D'autoriser la Municipalité à ouvrir un compte de construction bancaire** pour la durée des travaux pour un montant maximum de CHF 4'901'300.-;
4. **De prélever sur les fonds de réserve les montants maximum de:**
 - a. CHF 250'100.- sur le compte 9.280.460 Serv. égouts et épur.
 - b. CHF 500'600.- sur le compte 9.280.810 Serv. des eaux
 - c. CHF 186.400.- sur le compte 9.282.430 Travaux futurs;
5. **De financer le solde net de CHF 3'360'000.- au maximum par recours à l'emprunt;**
6. **D'amortir le solde net en 30 ans.**

Penthalaz, le 27 novembre 2013

Le rapporteur :
Bernard Morel



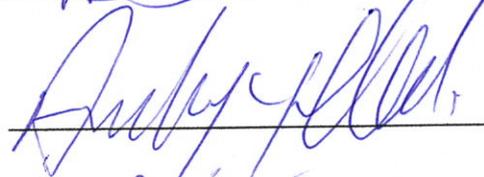
Les membres :
Emilien Kovaliv



Aurianne Bezençon



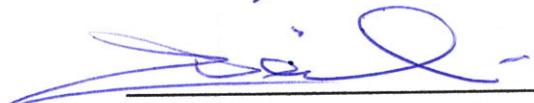
Jean-Claude Andrey



Pierre-Alain Epars



Fritz Wälti



Christoph Loetscher